

Casier judiciaire stupéfiant

Par mlle jess, le 20/01/2013 à 15:19

bonjour,

j'ai actuellement 28 ans,

j'ai été condamnée pour détention de stupéfiant et importation de produit illicite.

il est vrai, que de mes 16 a 22ans, j'ai été tocxicoman, mais aujourd'hui ça fait 6ans que cela fait partit du passé.

j'aimerais pouvoir ecxercer le metier d'assitante maternelle.

cela va t-il me causé des souçis, pour une demande d'agréement d'assistante maternelle? j'attent avec impatience vos réponses.

merci

Par amajuris, le 20/01/2013 à 18:39

bjr,

pour obtenir l'agrement du conseil général vous ne devez pas avoir fait l'objet de condamnations pénales incompatibles avec l'exercice de cette profession. en outre il vous faudra fournir le casier judiciaire (n° 3)des personnes majeures vivant à votre domicile.

cdt